

Perspectives

Apériodique – n°22/096 – 21 mars 2022

FRANCE – Élections 2022

Compétitivité et réindustrialisation

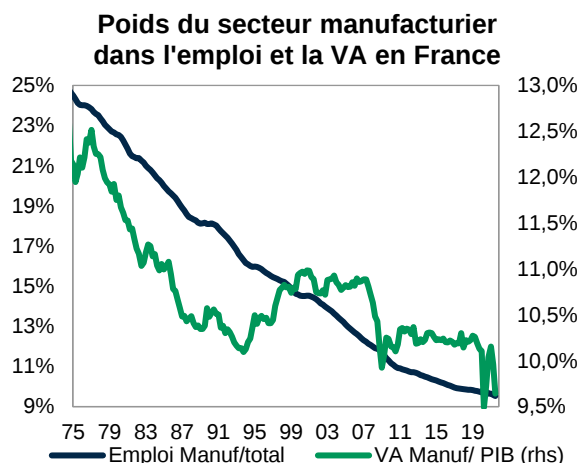
- Depuis plus de 40 ans, l'industrie française a connu un déclin graduel. La part du secteur manufacturier dans l'emploi total est passée de 25% en 1975 à moins de 10% en 2019. Le déclin de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée a été moins rapide, ce qui montre également une certaine spécialisation sectorielle sur des secteurs à forte valeur ajoutée comme l'aéronautique.
- Les réformes menées depuis 2013 ont permis une moindre augmentation des coûts du travail en France, relativement à l'Allemagne notamment, améliorant la compétitivité-coût de l'industrie manufacturière française et permettant un rebond de l'investissement et des créations nettes d'emplois sur les dernières années.
- La crise de Covid-19 et la guerre en Ukraine ont mis en évidence la vulnérabilité et la dépendance des pays européens dans certains secteurs comme la santé ou plus récemment l'énergie. Les questions de souveraineté dans des secteurs critiques comme l'agroalimentaire, la santé ou l'énergie sont ainsi revenues au premier plan.
- Le plan de Relance mis en place en 2021 adressait déjà les questions de réindustrialisation et de relocalisations en réduisant la fiscalité des entreprises via la baisse des impôts de production et en renforçant le soutien à l'investissement dans certains secteurs stratégiques.
- Les principaux candidats à l'élection présidentielle ont dû se positionner sur ces enjeux dans leurs programmes et se sont pour la plupart saisis des questions de souveraineté industrielle.
- Sous des formes différentes, la plupart des candidats souhaitent soutenir l'investissement industriel en France. Les candidats écologistes et de gauche insistent en particulier sur la décarbonation de l'industrie ou de l'énergie et sur la mobilité verte. À l'extrême droite, ce sont davantage les questions de priorité à donner aux entreprises françaises et de taxes aux importations qui priment.
- Il existe aussi d'importantes divergences sur les questions de compétitivité-coût. Les candidats de droite et le président sortant souhaitent poursuivre la baisse de la fiscalité pesant sur les entreprises industrielles et, en particulier, des impôts de production. À l'inverse, certains candidats de gauche critiquent les politiques de compétitivité-prix récentes. Ils mettent notamment en avant des études d'impact montrant un coût élevé et un impact limité du CICE sur l'emploi. Ces candidats souhaitent augmenter les impôts et charges sur les (grandes) entreprises afin de mettre en place de grands plans de réindustrialisation et d'investissement dans la transition écologique.

État des lieux

Le déclin de l'industrie en France, une tendance de long terme pas encore inversée

Le poids de l'industrie manufacturière dans l'économie française a nettement diminué sur les quarante dernières années. Cette baisse a été particulièrement brutale sur le marché de l'emploi où le secteur manufacturier représentait encore 23% de l'emploi total en 1980 contre environ 10% aujourd'hui. En valeur ajoutée (VA), le secteur manufacturier ne représente plus que 10% du PIB aujourd'hui contre 12,5% il y a 40 ans.

L'industrie manufacturière reste néanmoins un secteur stratégique pour l'économie française, notamment parce qu'il demeure l'un des principaux moteurs en matière de recherche/innovation et de gains de productivité. En effet, la baisse bien plus rapide de l'emploi que de la valeur ajoutée du secteur permet d'illustrer ces gains de productivité du travail sur le long terme. De 1980 à 2019, la productivité de l'industrie manufacturière a progressé de 3,7% en moyenne chaque année contre 1,5% seulement dans les services.



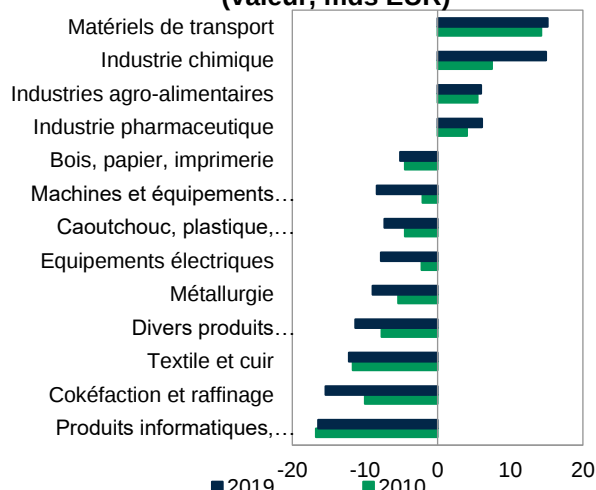
Sources : Insee, Crédit Agricole SA ECO

Ces gains de productivité sont particulièrement importants dans certains secteurs, ce qui a conduit à une spécialisation de l'industrie française avec le développement relativement plus rapide de secteurs dits à haute valeur ajoutée qui soutiennent les exportations.

En particulier, le secteur des matériels de transport, qui regroupe l'automobile, le secteur naval et surtout l'industrie aéronautique, représente 12% de la valeur ajoutée du secteur manufacturier mais un quart des exportations en biens. Le secteur aéronautique compte d'ailleurs pour 13% de l'ensemble des exportations françaises de biens et services. Cette spécialisation a longtemps été une force notamment dans les années 2000 et 2010 avec le fort développement du transport aérien mais la crise de Covid-19 a durablement pénalisé ce secteur représentant le principal excédent commercial de la France.

En plus des effets en volume liés à la crise du Covid-19, les effets de la hausse des prix des biens importés et, en particulier, de l'énergie et des matières premières ont entraîné une forte dégradation de la balance commerciale en biens qui n'a jamais été aussi négative qu'en 2021 à -84,7 Mds€.

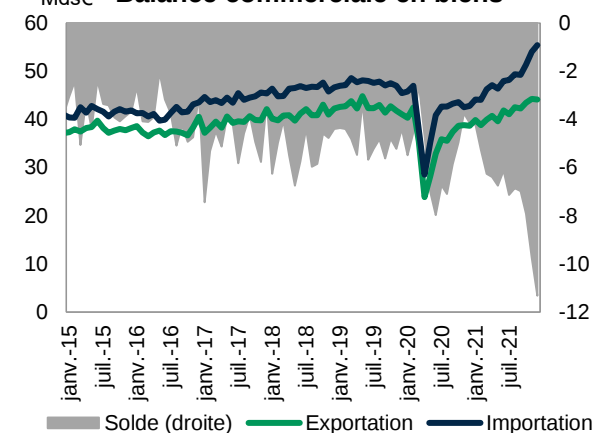
Solde commercial par branches (valeur, mds EUR)



Sources : Douanes, Crédit Agricole SA ECO

Même si elle est restée positive, la balance commerciale des services a elle aussi été pénalisée par la baisse des flux de voyageurs internationaux. En effet, la France est le premier pays receveur de touristes étrangers et les services (notamment liés au tourisme) représentent près de 25% des exportations françaises.

Mds€ Balance commerciale en biens

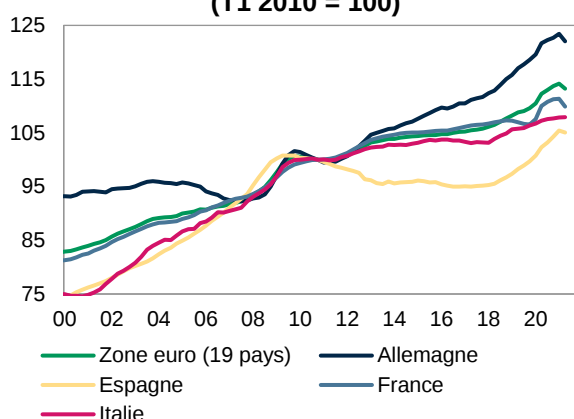


Sources : Douanes, Crédit Agricole SA ECO

Des écarts de compétitivité-coût nettement réduits avant la crise

L'industrie manufacturière a été un secteur créateur net d'emplois entre 2017 et 2019, amorçant un léger retournement par rapport à la tendance de long terme. Au-delà d'une accélération de la croissance depuis 2017, ces créations d'emplois sont aussi en partie imputables aux réformes menées depuis 2013 (année de la mise en place du CICE), visant à restaurer la compétitivité-prix en réduisant notamment le coût du travail, notamment sur les bas salaires.

CSU dans l'industrie en zone euro (T1 2010 = 100)



Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA ECO

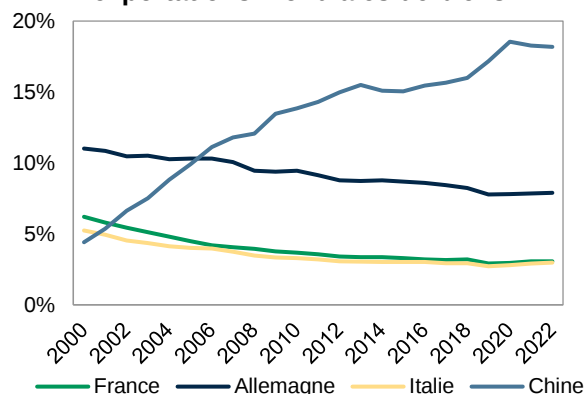
La compétitivité-coût de l'industrie manufacturière s'est ainsi améliorée sur les dernières années comme en témoigne l'évolution des coûts salariaux unitaires (coûts salariaux par unité de valeur ajoutée en volume) en France par rapport à ses voisins et notamment à l'Allemagne. Le coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière est désormais plus bas en France qu'en Allemagne ce qui n'était pas le cas en 2021. Le CICE, les baisses de cotisations patronales et la modération des hausses salariales ont contribué à résorber ces écarts de coûts salariaux même si ces mesures ne bénéficient pas qu'au secteur industriel. L'amélioration de la compétitivité coût de la France devrait se poursuivre : depuis 2019, le CICE s'est transformé en baisse de charges pérenne (de 6 points sur les salaires entre 1 et 2,5 Smic) et a été renforcé par une baisse supplémentaire des cotisations sociales sur les bas salaires, proches du Smic. Cet effet spécifique sur les bas salaires pourrait expliquer le dynamisme des créations d'emplois dans des secteurs à relativement faible technologie comme l'industrie agro-alimentaire.

En outre, les allègements sur l'impôt sur les sociétés au cours des dernières années et la baisse de 10 Mds€ des impôts de production prévue dans le plan de relance (en 2021), qui bénéficie principalement aux entreprises industrielles, ont permis de réduire les coûts de production, hors salaires. Toutes ces mesures ont permis de rendre les prix de production plus compétitifs et de restaurer les marges.

Cependant, l'industrie française souffre toujours d'un déficit de compétitivité par rapport à ses voisins et n'a pas vraiment regagné des parts de marché. La « compétitivité qualité » reste en effet insuffisante et ce en dépit d'une progression assez marquée des marges des entreprises et des dépenses d'investissement au cours des dernières années. Elle peut s'expliquer par une spécialisation industrielle défavorable, des efforts insuffisants en recherche-innovation avec en toile de fond des

fragilités structurelles des entreprises françaises liées à la faible taille des PME, une ouverture limitée à l'exportation et une insuffisance en fonds propres. Entre 2000 et 2017, la part des exportations françaises en biens dans le commerce mondial est passée de 6,3% à 3,2% avant de se stabiliser avant la crise du Covid-19, un déclin bien plus rapide que celui de ses voisins européens, eux aussi exposés à la concurrence mondiale.

Parts de marché dans les exportations mondiales de biens



Sources : UNCTAD, Crédit Agricole SA ECO

La spécialisation industrielle défavorable a conduit à des pertes de part de marché en 2020 et en 2021 avec le fort recul suivi d'un redémarrage lent de l'activité dans le secteur aéronautique notamment.

Le sujet de la réindustrialisation était déjà d'actualité avant la pandémie de Covid-19 mais le manque de masques de protection ou de médicaments, au plus fort de la crise sanitaire, a jeté une lumière crue sur la dépendance de notre économie pour des biens jugés essentiels dans des secteurs stratégiques comme la santé. Désormais, avec le conflit ukrainien, la question de la souveraineté énergétique revient aussi au premier plan. L'envolée des cours du gaz et du pétrole met en évidence la dépendance européenne au gaz et au pétrole russe, et même si la France est moins dépendante que ses voisins et peut compter sur une énergie nucléaire développée, de nouveaux investissements seront nécessaires dans le secteur de l'énergie mais également dans d'autres industries stratégiques. Par exemple, l'industrie automobile qui souffrait déjà de pénuries de semi-conducteurs en provenance des pays d'Asie va également être pénalisée par les difficultés d'approvisionnement en nickel utilisé dans certaines batteries.

Si le plan de relance et le plan « France 2030 » ont déjà mis l'accent sur l'investissement dans l'industrie française et la volonté de relocaliser certaines activités via une baisse de la fiscalité sur les entreprises (avec la baisse des impôts de production) et des subventions à l'investissement au niveau local ou dans des secteurs identifiés

comme « critiques », le sujet reste au cœur de la campagne présidentielle.

Que proposent les principaux candidats ?

Soutenir la réindustrialisation par l'investissement

Plusieurs candidats souhaitent la réindustrialisation de l'Hexagone. Néanmoins, même si la compétitivité-coût de la France s'est améliorée par rapport à ses voisins, il paraît difficilement envisageable de rapatrier des productions intensives en travail délocalisées dans des pays à bas coûts. En revanche, plusieurs candidats souhaitent soutenir la relocalisation et l'investissement industriel en France en ciblant des secteurs en plein développement, à forte valeur ajoutée ou « stratégiques ». Il s'agit ici d'agir sur la compétitivité hors-prix, c'est-à-dire sur la qualité des biens produits, sur l'innovation et sur la formation.

Le programme **d'Emmanuel Macron** poursuit la politique amorcée avec le plan de relance lancé en 2021 (pour 100 Mds€) et reprend la plupart des mesures présentées dans le cadre du plan France 2030 (30 Mds€ supplémentaires). Le plan de relance est mis en œuvre depuis 2021 mais les déboursments budgétaires sont progressifs et se poursuivront en 2022 et 2023 pour 30 Mds€ par an environ. Le plan France 2030 s'inscrit dans la continuité du plan de relance et met l'accent sur le soutien à l'industrie. Cinq secteurs « critiques » ont été ciblés : la santé, l'agroalimentaire, l'électronique, les intrants industriels et la 5G ; ils peuvent bénéficier d'aides de l'État en cas de relocalisation avec un fonds dédié de 400 millions d'euros pour développer des partenariats public/privé. L'énergie fait également partie des secteurs bénéficiant d'investissements avec le développement de nouveaux réacteurs nucléaires et l'objectif affiché de faire de la France un des leaders de l'hydrogène vert avec 2,3 Mds€ d'investissement dédiés. Les parcs éoliens en mer et le solaire doivent également être développés. L'objectif est ainsi de renforcer l'indépendance énergétique française mais également d'améliorer la compétitivité et de décarboner l'industrie française.

D'autres candidats sont également en faveur d'un soutien aux relocalisations, notamment pour des questions de souveraineté et d'indépendance nationale. **J.-L. Mélenchon** souhaite ainsi relocaliser les « productions essentielles », en particulier dans la santé et l'agroalimentaire. Le candidat LFI propose un plan de 200 Mds€ sur le quinquennat pour des investissements « écologiques et socialement utiles », c'est-à-dire dans les infrastructures de transport et de l'énergie, mais également dans des domaines identifiés comme stratégiques tels que les semi-conducteurs. Là encore les questions

de souveraineté et d'indépendance sont au cœur de la volonté de réindustrialisation. Pour **Y. Jadot**, la priorité de l'investissement industriel doit être la transition écologique avec 25 Mds€ dédiés chaque année à la création « d'infrastructures nécessaires à la transition de nos modes de vie, de production et de consommation » et au soutien « de l'innovation dans les filières d'avenir ».

E. Zemmour et **M. Le Pen** souhaitent la création d'un fonds souverain afin d'orienter l'épargne des ménages vers les entreprises industrielles françaises, la candidate du RN souhaite d'ailleurs cibler « les secteurs stratégiques et l'innovation » sans préciser les secteurs identifiés. Le candidat de « Reconquête ! » propose notamment d'alimenter ce fonds avec le Livret A. Ils sont rejoints sur ce thème par **Valérie Pécresse** qui souhaite orienter l'épargne vers des « fonds stratégiques pour protéger nos entreprises ». Les deux candidats d'extrême droite insistent sur la nécessité de prioriser les entreprises françaises pour l'obtention des marchés publics. **E. Zemmour** propose également la création de « zones franches industrielles » pour redynamiser certaines régions sans forcément préciser les modalités de ce soutien.

Anne Hidalgo propose quant à elle de créer un fonds de 3 Mds€ pour soutenir la réindustrialisation et l'emploi local, et de mettre en place un « livret de développement industriel par l'écologie » pour orienter l'épargne des ménages vers des projets industriels contribuant à la décarbonation de l'économie.

Quelle politique de compétitivité-coût et prix ?

Si les candidats affichent pour la plupart une volonté de relocaliser certaines industries en France et de soutenir, à des degrés différents, l'investissement, la question de la compétitivité-coût ne fait en revanche pas l'unanimité et un vrai clivage droite/gauche semble se dessiner.

Même si la France semble avoir rattrapé une bonne partie de son déficit de compétitivité coût par rapport à ses voisins via notamment une baisse de la fiscalité, sur les bas salaires, et des impôts de production, les candidats de la droite et du centre souhaitent poursuivre dans cette voie.

Pour **Éric Zemmour**, la priorité est de poursuivre la baisse de la fiscalité pour les entreprises en réduisant de 30 Mds€ supplémentaires les impôts de production et en réduisant à 15% le taux d'impôt sur les sociétés pour les petites entreprises, agriculteurs, artisans et commerçants. **Marine Le Pen** propose également la suppression de la C3S (contribution sociale de solidarité sur les sociétés) et pourrait aller plus loin sur les impôts de production qui selon son programme « nuisent à la relocalisation ». Elle indique aussi vouloir supprimer

l'impôt sur les sociétés pour les jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans.

Afin d'améliorer la compétitivité coût par rapport au reste du monde, **Eric Zemmour** propose également de taxer davantage les importations en provenance des pays à l'extérieur de l'Union européenne. Il est sur ce point partiellement rejoint par **J.-L. Mélenchon** qui propose une taxe douanière « environnementale et sociale » aux frontières européennes et une taxe kilométrique aux frontières françaises pour limiter les importations en provenance de pays lointains tout en admettant qu'il faudrait pour cela modifier les traités européens ou tout simplement y désobéir. Pour **E. Macron**, **Y. Jadot** et **V. Pécresse**, une taxe carbone aux frontières de l'Europe doit être mise en place.

Pour **Valérie Pécresse**, la baisse des impôts de production doit également se poursuivre et débiter par la suppression de la C3S pour 3,2 Mds€ et par une baisse de 5 Mds€ du forfait social sur la partie intéressement/participation et épargne salariale, ce qui favoriserait, selon elle, l'actionnariat salarié et la participation des salariés aux résultats des entreprises. **Emmanuel Macron** indique également vouloir « *poursuivre la baisse des impôts pesant sur le travail et la production* » en supprimant la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), ce qui représenterait une baisse d'impôts d'environ 7 Mds€.

À l'inverse, **Y. Jadot** et **J.-L. Mélenchon** font figurer en bonne place le soutien à l'investissement mais souhaitent revenir sur les récentes baisses de la fiscalité des entreprises. Ils s'appuient pour cela sur certaines études remettant en cause l'efficacité des politiques publiques de compétitivité en matière de créations d'emplois. En effet, même si, après plusieurs décennies de déclin, l'industrie a été créatrice nette d'emplois entre 2017 et la crise du Covid-19, des études menées notamment par France Stratégie mettent en avant le coût du CICE (mis en place en 2013 par François Hollande et transformé en baisses de charges en 2020) et la difficulté à lui attribuer les récentes créations d'emplois dans le secteur.

Y. Jadot indique ainsi vouloir revenir sur la baisse de 10 Mds€ des impôts de production mise en place en 2021 avec le plan de Relance et **J.-L. Mélenchon** prévoit même de revenir sur le CICE. Un retour en arrière qui pourrait rapporter 20 Mds€ par an aux finances publiques. Le candidat de la France insoumise va plus loin et propose une refonte de l'impôt sur les sociétés (qui taxe les bénéfices des entreprises) afin de moins taxer les PME mais davantage les grandes entreprises et les multinationales grâce à un barème progressif (en 2022, le taux d'IS est de 25% pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 7,63 millions d'euros). Il propose également la suppression de certaines niches fiscales comme le crédit d'impôt recherche, ce qui rapporterait 6 Mds€, réinvestis dans la recherche publique. ■

Programmes compétitivité et industrie

	Mélenchon	Jadot	Macron	Pécresse	Le Pen	Zemmour
Impôts de production	Annuler la baisse de 10 Mds€	Annuler la baisse de 10 Mds€	Suppression de la CVAE (7 Mds€)	Réduction de 10 Mds€	Suppression C3S et CFE pour les TPE/PME	Réduction de 30 Mds€
Impôts sur les sociétés	Instaurer un barème progressif	Mise en place d'un bonus-malus climatique	nd	Pas de changement	Suppression pour les entrepreneurs de moins de 30 ans	Baisser le taux d'IS à 15% pour les petites entreprises, commerçants et agriculteurs
Fiscalité entreprises (autre)	Revenir sur le CICE (depuis transformé en baisses de charges) (20 Mds€) Supprimer le crédit impôt recherche (6 Mds€)	nd	nd	Exonération de charges sociales pendant 3 ans pour les créations d'entreprises	nd	nd
Plan d'investissement	200 Mds€ sur le quinquennat (priorité à la transition écologique)	25 Mds€/ an (priorité à la transition écologique)	France 2030 : 30 Mds€	Orienter l'épargne vers des fonds stratégiques au bénéfice des entreprises françaises	Création d'un fonds pour orienter l'épargne vers le financement des entreprises françaises	Création d'un fonds pour orienter l'épargne vers le financement des entreprises françaises
Relocalisations / souveraineté	Relocalisation des productions essentielles (alimentaire, santé...) Taxe kilométrique sur les importations	Supprimer la C3S dans les zones de relocalisation Taxe carbone aux frontières européennes	Dans le cadre de France 2030 : Fonds de 400 M€ pour soutenir les relocalisations Soutien à l'investissement dans certains secteurs et certaines zones géographiques Taxe carbone aux frontières européennes	Taxe carbone aux frontières pour contrer la "concurrence déloyale"	Supprimer la C3S dans les zones de relocalisation Privilégier les entreprises françaises pour les marchés publics	Supprimer la C3S dans les zones de relocalisation Privilégier les entreprises françaises pour les marchés publics Taxer les importations hors UE

Sources : Programmes des candidats, Crédit Agricole SA ECO

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet

Date	Titre	Thème
18/03/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
17/03/2022	<u>L'économie de marché, l'économie de crise, l'économie de guerre</u>	Union européenne
16/03/2022	<u>France – Élections 2022 : transition énergétique</u>	France
16/03/2022	<u>PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole</u>	Agriculture, agroalimentaire
15/03/2022	<u>Chine – La cible de croissance annuelle dévoilée, reste à savoir comment l'atteindre</u>	Asie
15/03/2022	<u>Italie – Baisse de la production industrielle en janvier</u>	Italie
11/03/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
11/03/2022	<u>Parole de banques centrales – La BCE anticipe la fin des achats d'actifs mais repousse la hausse des taux</u>	Zone euro
10/03/2022	<u>Qualifier l'impact du choc et les réponses de politique économique</u>	Europe
10/03/2022	<u>Amérique latine – Il est parfois heureux que l'Europe soit éloignée</u>	Amérique latine
09/03/2022	<u>Asie – Le choc passera surtout par les prix</u>	Asie
08/03/2022	<u>Europe centrale et orientale, Turquie : une très forte dépendance aux hydrocarbures de Russie</u>	Turquie
08/03/2022	<u>Moyen-Orient et Afrique du Nord – Premiers impacts économiques de la guerre en Ukraine</u>	MOAN
04/03/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
04/03/2022	<u>France – Les relations commerciales avec la Russie et l'Ukraine, état des lieux et risques potentiels</u>	France

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille - **Rédacteur en chef** : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques** : Robin Mourier, Alexis Mayer

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Intranet : <https://portailleco.ca-sa.adsi.credit-agricole.fr/>

Internet : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur l'App store

Androïd : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.